

LE HANDICAP

Ce document a été élaboré à partir des résultats de l'enquête réalisée en 2004 par le Secrétariat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.

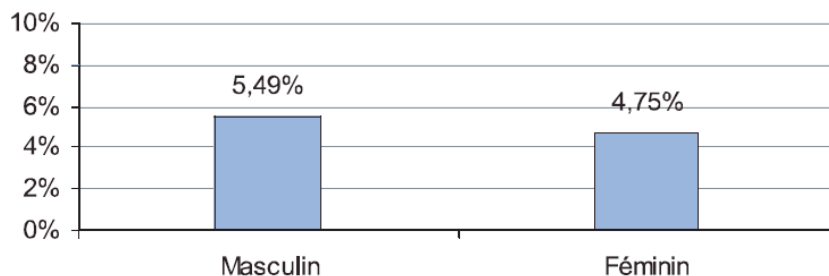
Le handicap correspond à une restriction des activités et/ou de la participation sociale d'une personne, de façon permanente ou temporaire, stable ou évolutive, due à une déficience ayant entraîné une ou plusieurs altérations des fonctions physiques, sensorielles, mentales, isolées ou associées, et une limitation des aptitudes fonctionnelles. Les facteurs personnels et environnementaux peuvent constituer des obstacles ou des facilitateurs aux activités et/ou à la participation sociale de la personne.

Sept grandes catégories de déficiences ont été reconnues comme pouvant générer des situations de handicap :

- 1) Déficiences motrices.
- 2) Déficiences auditives.
- 3) Déficiences visuelles.
- 4) Déficiences de la parole et du langage.
- 5) Déficiences viscérales et métaboliques.
- 6) Déficiences mentales ou psychiques.
- 7) Déficiences esthétiques.

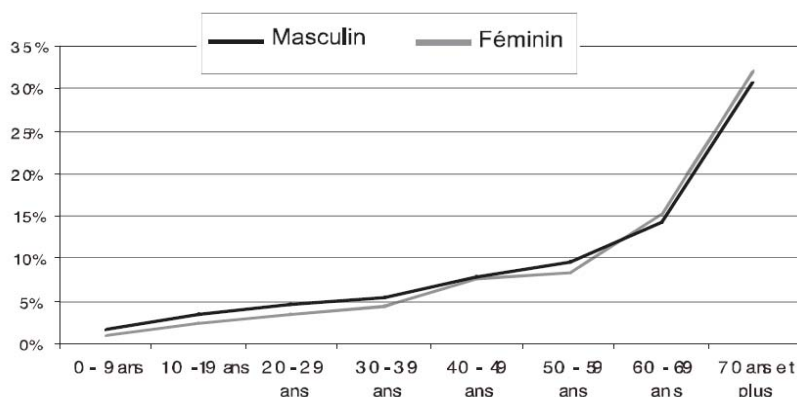
Graphique n° 1

Prévalences des situations de handicap par sexes



Cette prévalence des situations de handicap est plus forte chez la population masculine (5,49%) (14) que chez la population féminine (4,75%).

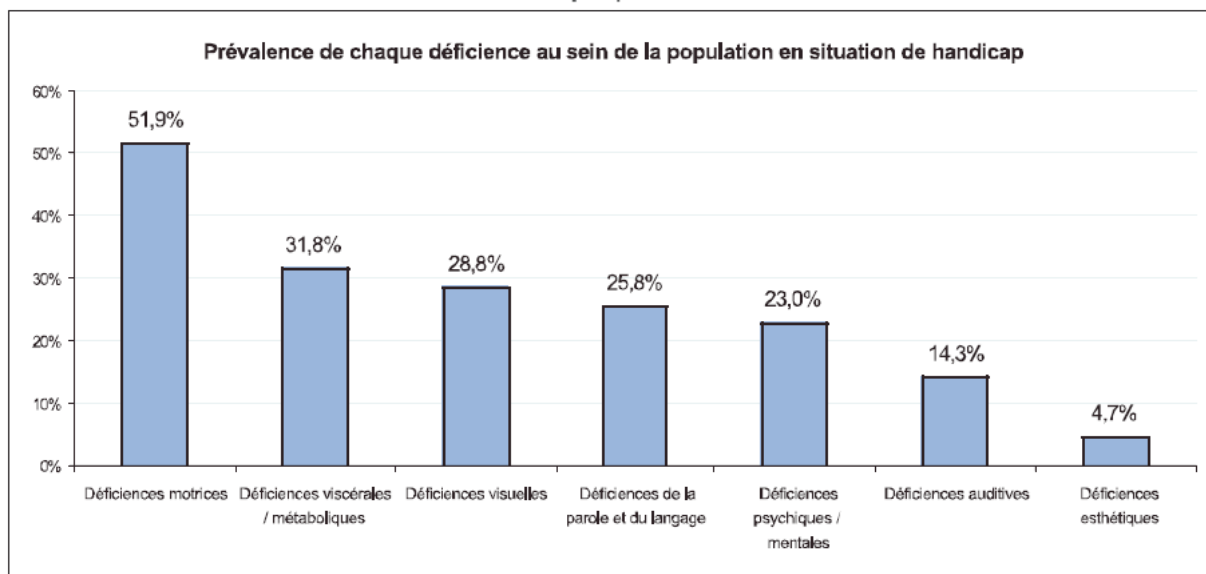
Prévalences des situations de handicap par tranches d'âges et par sexes



La prévalence des situations de handicap augmente clairement avec l'âge. Elle est de 2,7% au sein de la population des moins de 15 ans. Elle monte à 5,2% au sein de la tranche d'âges des 15-59 ans. Elle atteint 21,4% au sein de la population des personnes de 60 ans et plus. Elle dépasse les 31% chez les personnes de 70 ans et plus. Elle est 8 fois supérieure à partir de 60

ans par rapport à celle observée au sein de la population des enfants de moins de 15 ans, révélant ainsi clairement le lien entre le handicap et le vieillissement, associé à de nombreuses maladies invalidantes.

Graphique n° 3



L'analyse des causes de déficiences par sexes confirme que les pathologies liées à des causes congénitales, obstétricales et néonatales sont plus fréquentes chez les garçons (24,2%) que chez les filles (21,2%). Les origines accidentelles également : 28,6% chez les personnes de sexe masculin contre 19,2% chez celles de sexe féminin.

I. Handicap et vieillissement

Nous avons noté précédemment que la prévalence des situations de handicap augmentait sensiblement avec l'âge. Elle est de 2,7% au sein de la population des moins de 15 ans. Elle monte à 5,2% au sein de la tranche d'âges des 15 – 59 ans. Elle atteint 21,4% au sein de la population des personnes de 60 ans et plus. Elle dépasse les 31% chez les personnes de 70 ans et plus. Le vieillissement apparaît donc clairement comme une cause très importante de déficiences et de situations de handicap.

Problèmes affectant les nouveaux-nés (0-1 ans)

Ce sont les problèmes d'origines héréditaires, congénitales, périnatales qui sont très largement favorisés par la situation, encore critique au Maroc, en ce qui concerne le suivi des grossesses et les accouchements assistés de personnels paramédicaux / médicaux. Plus de 600.000 naissances sont enregistrées annuellement, dont près de 4 sur 10 (38%) se sont effectuées sans aucune assistance médicale ou paramédicale (24). Ce ratio atteint 6 sur 10 (61%) en milieu rural. Des 600.000 accouchements enregistrés chaque année, on peut estimer qu'environ 1 sur 6 (100.000) est un cas compliqué, présentant des risques pour le nouveau-né de lésions, physiques, sensorielles, neurologiques, plus ou moins sévères. Les maladies héréditaires et les aberrations chromosomiques, (à l'origine de trisomie 21, de dystrophies neuromusculaires, de déficits enzymatiques, d'anomalies des acides aminés, d'anomalies de giration du système nerveux central, etc.), qui sont favorisées notamment par l'absence de conseil génétique et les mariages consanguins (25), sont encore répandues mais représentent une faible proportion des problèmes affectant les nouveau-nés. Elles sont par ailleurs difficiles à prévenir.

Petite enfance (1-5 ans)

Les principales pathologies causes de mortalité et de morbidité chez les enfants de 1 à 4 ans sont les maladies de l'appareil respiratoire, avec la pneumonie en tête de file, les maladies infectieuses, les maladies cardiovasculaires, dont les cardiopathies représentent la très grande majorité et les déshydratations, consécutives la plupart du temps à des diarrhées (27). En 2003, 22,1% des enfants de moins de 5 ans ayant consulté dans des services de santé maternelle et infantile étaient atteints de diarrhées (28).

Enfance et adolescence (5-19 ans)

Les traumatismes sont la 1ère cause de mortalité chez les 5 – 19 ans au Maroc(30). Dans le champ des causes pathologiques, les maladies de l'appareil respiratoire et les maladies infectieuses sont encore des causes majeures de handicap chez les enfants de plus de 5 ans.

Mais une des pathologies majeures en terme de production de handicap chez ces enfants de plus de 5 ans et les jeunes adultes est le Rhumatisme Articulaire Aigu (RAA). Cette maladie, à point de départ infectieux (des angines la plupart du temps), entraîne des complications cardiaques graves. Son incidence a augmenté de plus de 70% entre 1994 et 2002. Elle est passée de 3.621 cas en 1994 (incidence de 14 / 100.000 habitants) à 7.077 cas en 2002 (24/100.000) (31). Le RAA constitue un véritable problème de santé publique, bien que la prévention soit simple (1 injection de pénicilline retard, tous les 15 jours, pour un prix de 8 à 10 Dh). Les complications sont graves et très invalidantes. Elles peuvent entraîner des lésions cérébrales et des insuffisances cardiaques dont l'évolution est fatale à défaut d'une greffe cardiaque.

Jeune adulte (20-40 ans)

Le Rhumatisme Articulaire Aigu continue à avoir une prévalence forte chez les jeunes adultes marocains. Il reste pour cette tranche de population une cause importante de mortalité et de morbidité. Chez les jeunes adultes, une autre pathologie extrêmement invalidante est fréquente : la schizophrénie. Au sein de cette tranche d'âges, les personnes entre 20 et 30 ans sont également fortement affectées par les accidents : de la circulation, de la voie publique, du travail, les agressions.

A partir de la maturité (au-delà de 40 ans)

Ce sont les pathologies aggravées par le mode de vie qui dominent : hypertension artérielle (HTA) et maladies métaboliques (diabète, obésité, surcharge en cholestérol et triglycérides).

33,2% des marocains de plus de 20 ans sont hypertendus (plus de 3 millions de personnes) et 88% d'entre eux l'ignorent. Il y a entre 1,5 et 2 millions de personnes diabétiques au Maroc, dont les 2/3 là encore l'ignorent. La prévalence est de 11,5% chez les plus de 40 ans. 26% de la population âgée de 20 ans et plus est actuellement en surpoids et 13,3% sont obèses (32).

Selon cette approche, les principaux axes d'une politique de prévention primaire des situations de handicap sont les suivants :

1. Les pathologies périnatales et néonatales, congénitales ou acquises durant les cinq premières années de vie, qui sont à l'origine chaque année d'un minimum de 100.000 nouvelles situations de handicap chez des enfants de moins de 5 ans.

2. Les pathologies de la petite enfance, avec en tête la tuberculose, les maladies carencielles, les diarrhées et les traumatismes liés aux accidents domestiques et de loisirs.

3. Les maladies infectieuses et parasitaires, qui atteignent des populations jeunes, à l'origine de plus de 50.000 situations de handicap par an, dont les plus dévastatrices sont le Rhumatisme Articulaire Aigu (dont l'origine est due au départ à des angines), le Trachome, la Tuberculose et les infections de la sphère ORL, alors qu'elles sont sans doute les plus faciles à prévenir.

4. Les traumatismes et accidents, qui atteignent eux aussi beaucoup des populations jeunes avec en tête les accidents de la circulation, suivis vraisemblablement de ceux du travail et domestiques (noyades, empoisonnements et brûlures particulièrement).

5. Les maladies cardiovasculaires et métaboliques, l'hypertension artérielle (HTA) en premier lieu, très souvent associée au diabète et au surpoids. Ces pathologies sont placées en cinquième position car elles sont en lien étroit avec l'évolution des modes de vie et donc difficiles à changer rapidement et aussi parce qu'elles sont liées au vieillissement et concernent des sujets plus âgés. Mais elles restent une priorité très importante, car avec la prévalence élevée du surpoids, du diabète et de l'HTA, elles sont aujourd'hui la première cause de handicap au Maroc.

II. Structure sociodémographique de la population des personnes handicapées

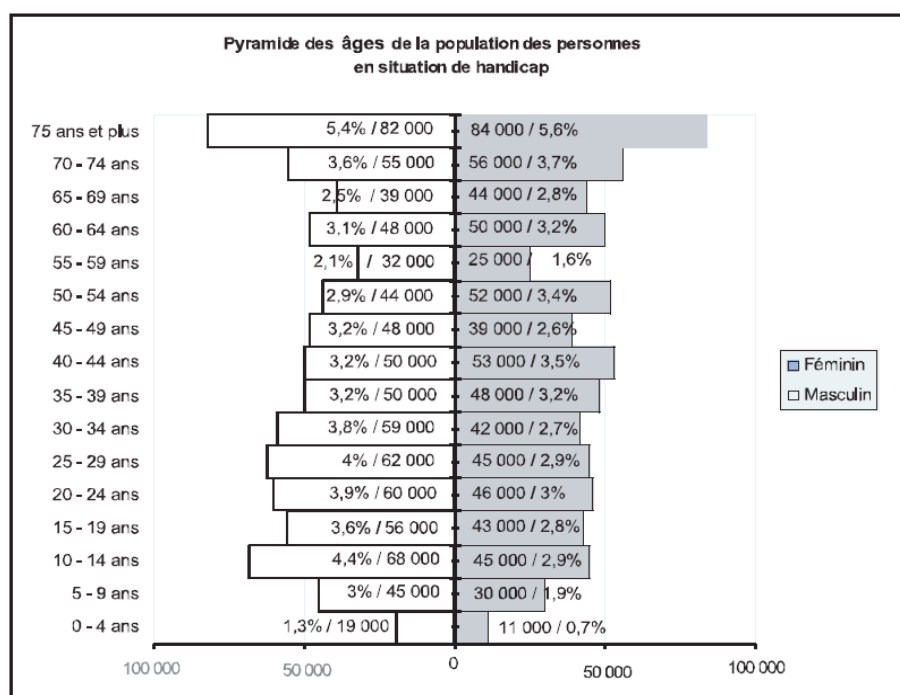
Répartition par tranches d'âge

	Population des personnes en situation de handicap		RGPH 2004	
	%	Effectifs	%	Effectifs
Moins de 15 ans	14,3%	216.000	37%	11.060.040
15 à 59 ans	55,7%	855.000	55,9%	16.709.628
60 ans et plus	30%	459.000	7,1%	2.122.332
Total	100%	1.530.000	100%	29.892.000

La comparaison des structures par grandes tranches d'âges entre la population des personnes en situation de handicap et la population marocaine en

général révèle des proportions similaires (55,7% / 55,9%) pour les individus en âge d'être actifs (15 à 59 ans). Par contre, il existe une nette surreprésentation des personnes de 60 ans et plus au sein de la population des personnes en situation de handicap par rapport à la population générale (*tableau 7*).

La majorité des personnes en situation de handicap (55,7%) est en âge d'activité, c'est-à-dire âgée de 15 à 59 ans. Les personnes de 60 ans et plus représentent 30% et les moins de 15 ans 14,3%.



Répartition par niveaux d'instruction

Seules 29,4% des personnes handicapées de 10 ans et plus savent lire, écrire et compter. C'est pratiquement deux fois moins que les taux observés (60%) dans la population de 15 ans et plus en général (34).

	0 - 14 ans	15 - 29 ans	30 - 44 ans	45 - 59 ans	60 - 74 ans	75 ans et plus	Ensemble
Sans instruction	67,4%	54,8%	61,6%	69,7%	91,4%	95,8%	71,8%
Fondamental 1 ^{er} cycle	28,4%	27,4%	25,8%	20,3%	7,2%	3,6%	19,5%
Fondamental 2 ^{ème} cycle	3,7%	8,7%	5,3%	4,1%	0,7%	0%	4,1%
Secondaire	0,5%	5,5%	3,6%	3,3%	0%	0%	2,4%
Baccalauréat + 1	0%	1%	0,7%	0,8%	0%	0%	0,5%
Baccalauréat + 2	0%	1,3%	1%	0%	0%	0%	0,5%
Baccalauréat + 3	0%	0,3%	0,7%	0%	0%	0%	0,2%
Baccalauréat + 4	0%	0,6%	1,3%	0,4%	0%	0%	0,5%
Baccalauréat + 5	0%	0%	0%	0,4%	0,7%	0%	0,3%
Diplôme non classé	0%	0,3%	0%	0,8%	0%	0,6%	0,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition par catégories socioprofessionnelles

Le contingent le plus important au sein de la population des personnes en situation de handicap, est celui des personnes inaptes au travail pour raisons médicales. Il représente 32,7% de cette population (38,1% des personnes ayant 15 ans ou plus), soit plus de 500.800 personnes, dont 62% d'hommes (310.460 personnes) et 38% de femmes (190.366 personnes).

	Sans difficulté	Avec difficulté	Réalisé par quelqu'un d'autre	Activité impossible pour la personne handicapée	Total
Vie quotidienne	27,1%	54%	18,9%	--	100%
Déplacements	35,2%	64,8%	--	--	100%
Communication	53,9%	27,6%	4,1%	14,4%	100%
Relations sociales	37%	41,3%	--	21,7%	100%
Education	6,4%	18,1%	--	75,5%	100%
Utilisation des services de l'environnement immédiat	14,4%	45,5%	23,4%	16,7%	100%
Participation sociale	6,4%	16,5%	--	77,1%	100%
Emploi (1)	5,4%	20%	--	74,6%	100%
Responsabilités familiales et personnelles (1)	11,8%	28,6%	35,1%	24,5%	100%
Citoyenneté (1)	25,2%	33,7%	6,5%	34,6%	100%

(1) : personnes de plus de 15 ans.

		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	National
Au sein de la famille	Oui	8,6%	10,7%	8,6%	11,1%	9,6%
	Non	91,4%	89,3%	91,4%	88,9%	90,4%
Dans l'environnement extérieur	Oui	23%	14,8%	18,5%	20,2%	19,2%
	Non	77%	85,2%	81,5%	79,8%	80,8%
A l'école	Oui	39,4%	34,8%	34,5%	48%	37,9%
	Non	60,6%	65,2%	65,5%	52%	62,1%
Sur son lieu de travail	Oui	16,9%	15,4%	19,4%	8,9%	16,6%
	Non	83,1%	84,6%	80,6%	91,1%	83,4%

Principaux problèmes ressentis

Personnes en situation de handicap dans leur ensemble : les principaux problèmes (36) ressentis par les personnes en situation de handicap sont essentiellement centrés sur la réalisation des activités quotidiennes : hygiène, habillage, alimentation, activités au domicile, déplacements, communication. La quatrième préoccupation la plus importante reste encore dans le champ du quotidien et familial.

Elle concerne la possibilité de pouvoir assumer des responsabilités personnelles et familiales.

	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	National
Impossibilité ou difficulté pour réaliser les activités de la vie quotidienne	36,9%	43,7%	39,6%	40,7%	40,1%
Impossibilité ou difficulté pour communiquer	14,3%	14,1%	13,2%	15,6%	14,2%
Impossibilité ou difficulté pour se déplacer	19,5%	19,9%	17,6%	22,6%	19,7%
Impossibilité ou difficulté pour assumer des responsabilités personnelles et familiales	7,6%	7,0%	6,9%	7,9%	7,3%
Impossibilité ou difficulté pour participer à la vie sociale	3,6%	2,8%	2,7%	4,0%	3,2%
Impossibilité ou difficulté pour étudier à l'école ou l'université	2,9%	1,9%	3,5%	1,0%	2,5%
Impossibilité ou difficulté pour avoir un emploi	7,7%	2,3%	6,5%	3,4%	5,2%
Absence d'aide des institutions publiques	1%	1,1%	1,3%	0,7%	1,1%
Le manque de respect, de considération, l'agressivité des autres personnes	1,2%	0,7%	1,3%	0,5%	1%

Tableau 21
Principaux problèmes des personnes en situation de handicap, par types de handicap

	Handicap moteur	Handicap multiple	Handicap psychique / mental	Handicap visuel	Handicap viscéral / métabolique	Handicap auditif
Réaliser les activités de la vie quotidienne	39,1%	48,9%	37,5%	49,8%	48,1%	6,5%
Se déplacer	41,8%	22,4%	3,9%	18,2%	8,9%	0,9%
Communiquer	1,3%	12,9%	27,7%	2,6%	4,3%	75%
Assurer des responsabilités personnelles ou familiales	5,9%	4,0%	10%	9,7%	14,3%	3,7%
Avoir un emploi	7,2%	4,3%	3%	5,9%	7,8%	4,6%
Participer à la vie sociale	1,6%	2,3%	6,6%	3,7%	3,9%	0,9%
Etudier à l'école ou à l'université	0,4%	1,1%	5,1%	3,3%	3,5%	4,6%

Principaux besoins

Personnes en situation de handicap dans leur ensemble : les personnes en situation de handicap expriment en premier lieu, dans leur ensemble, un très fort besoin d'un meilleur accès aux soins (55,3%), aux médicaments (21,3%) et aux aides techniques (21,3%). Le second besoin exprimé massivement (52,5%) est l'obtention d'aides financières pour résoudre les besoins essentiels. Ces attentes en faveur d'une meilleure protection sociale s'expriment dans des proportions relativement identiques entre sexes et milieux de résidence (*tableau 22*). La seconde catégorie de besoins tourne autour de l'activité professionnelle, avec 7,9% de réponses pour un meilleur accès à l'emploi et 5,2% pour des aides financières ou techniques pour développer sa propre activité génératrice de revenus. Ces besoins sont exprimés plus fortement par les hommes (10,5% / 6,3%) que par les femmes (5,1% / 4,2%) et en milieu urbain (9,3% / 6,6%) par rapport au milieu rural (6% / 3,5%). Les besoins d'éducation et de formation n'apparaissent qu'en septième et douzième positions.

Tableau 22
Principaux besoins des personnes en situation de handicap

Meilleur accès aux soins médicaux	55,3% □
Aide financière pour résoudre les besoins essentiels	52,5% □
Meilleur accès aux médicaments	21,3% □
Meilleur accès aux aides techniques (fauteuils, appareillages, etc.)	17,5% □
Meilleur accès à l'emploi	7,9% □
Aide financière et/ou technique pour créer sa propre entreprise / commerce	5,2% □
Logement	4,4% □
Meilleur accès à l'éducation scolaire ou universitaire	4% □
Meilleure communication avec les autres	2,1% □
Meilleur appui des institutions publiques	2,1% □
Conseil, guidance pour gérer la situation de handicap	1,8% □
Formation professionnelle ou technique	1,2% □
Meilleur accès aux transports publics	1,1% □

IV. Accès à l'éducation des enfants en âge d'être scolarisés (4 à 15 ans)

	Enfants en situation de handicap de 4 à 15 ans	Toutes personnes en situation de handicap
Enfants en situation de handicap psychique / mental	36,6%	22,7%
Enfants en situation de handicap multiple	23,1%	24,9%
Enfants en situation de handicap moteur	13,8%	26,5%
Enfants en situation de handicap auditif	9,3%	4,1%
Enfants en situation de handicap viscéral / métabolique	8,7%	10,1%
Enfants en situation de handicap visuel	5,1%	10,3%
Enfants en situation de handicap de la parole et du langage	3,4%	1%
Enfants en situation de handicap esthétique	-	0,4%
Total	100%	100%

Effectifs en âges d'être scolarisés

La population en âge scolaire (de 4 à 15 ans) au Maroc peut être estimée à environ 9.152.664 enfants (38).

Enfants en situation de handicap psychique / mental	84.418
Enfants en situation de handicap multiple	53.279
Enfants en situation de handicap moteur	31.829
Enfants en situation de handicap auditif	21.450
Enfants en situation de handicap viscéral / métabolique	20.066
Enfants en situation de handicap visuel	11.763
Enfants en situation de handicap de la parole et du langage	7.842
Total	230.647

Deux enfants en situation de handicap sur trois ne vont pas à l'école, six sur dix ne l'ont jamais fréquenté. Au moment de l'enquête, 32,4% des enfants en situation de handicap, entre 4 et 15 ans, étaient scolarisés. Appliqué à l'ensemble de l'effectif des enfants

en situation de handicap et en âge scolaire que nous venons d'évoquer, cela donnerait environ 74.730 enfants en situation de handicap aujourd'hui scolarisés au Maroc et 155.917 qui n'auraient pas accès à l'éducation.

Raisons invoquées pour justifier la non scolarisation des enfants en situation de handicap

En ce qui concerne les enfants non scolarisés, le handicap en est perçu comme la cause par les parents dans près de 87% des cas. Il apparaît donc très clairement, alors que depuis une décennie la scolarisation des enfants est devenue une priorité nationale, que le handicap reste un obstacle majeur à l'intégration scolaire.

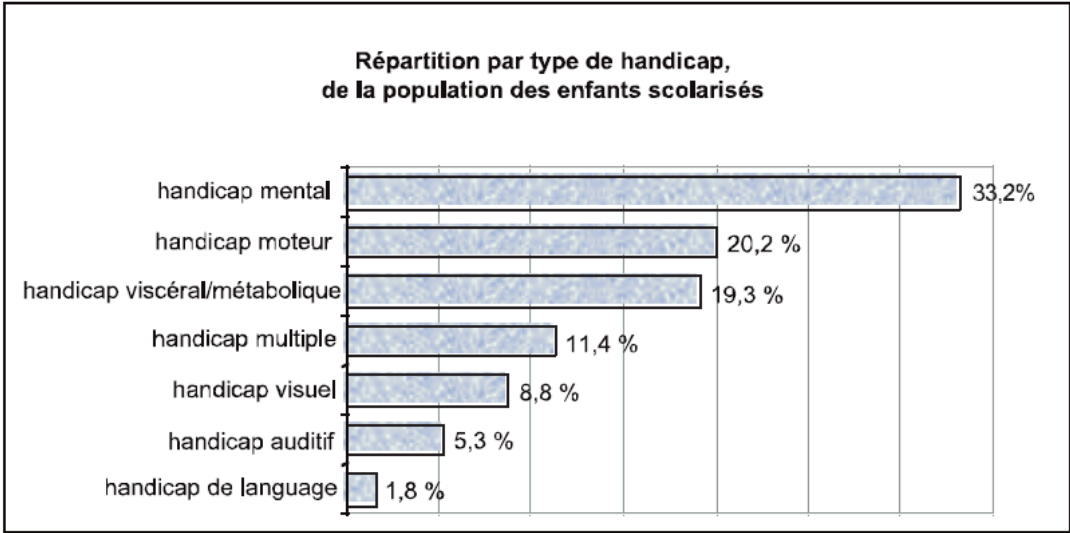
Le manque d'établissements spécialisés, première raison déclarée de non scolarisation.

Tableau 35
Raison de la non scolarisation / déscolarisation

Pas d'établissement spécialisé	52,3%
Manque de moyens financiers	28,5%
Démarche non entreprise par la famille	23,8%
Manque d'adaptation de la pédagogie aux besoins spécifiques	19,3%
Rejet de la part des responsables de l'école	15,5%
Difficulté de transport	10,9%
Etablissement spécialisé trop éloigné et/ou trop coûteux	7,3%
Rejet de la part des professeurs de l'école	6,7%
Manque d'aide technique (chaise roulante, prothèses, béquilles, etc.)	5,7%
Manque de matériel spécialisé	5,2%
Démarche administrative trop compliquée	4,7%
Contrainte juridique	3,6%
Mauvaise accessibilité des infrastructures	3,6%
Rejet de la part des autres élèves de l'école	3,1%
Pas de place en établissement spécialisé	1,6%

Pour la génération actuelle en âge d'être scolarisée, les réponses obtenues mettent en avant, sans contraste marqué selon le type de handicap, l'absence d'établissements spécialisés, avec 52,3% de fréquence (tableau 35).

Graphique n° 12



Types d'établissements accueillant les enfants en situation de handicap scolarisés

La très grande majorité (84,1%) des enfants en situation de handicap, est intégrée à l'école dans des classes ordinaires. Cela représente près de 63.000 enfants en situation de handicap qui sont intégrés dans des écoles ordinaires aujourd'hui au Maroc (tableau 37).

Tableau 37
Etablissements fréquentés par les enfants en situation de handicap scolarisés, par sexes et milieux de résidence

	Résidence		Sexe		National	Effectifs rapportés à la population du pays
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin		
Ecole ordinaire, classe ordinaire	83%	88%	82%	89%	84,1%	62.848
Etablissement spécialisé privé lucratif	8%	6%	9%	5%	7,5%	5.605
Ecole ordinaire, classe intégrée	4%	0%	3%	3%	2,9%	2.166
Etablissement spécialisé privé non lucratif	4%	0%	4%	0%	2,7%	2.018
Précolaire	1%	3%	1%	3%	1,9%	1.420
Etablissement spécialisé public	0%	3%	1%	0%	0,9%	673
Total	100%	100%	100%	100%	100%	74.730

Les acteurs de l'intégration scolaire

○ Le réseau des écoles de l'Education Nationale : Il représente, de très loin, le premier réseau d'intégration des enfants en situation de handicap.

Cette intégration se fait sous deux formes : l'intégration en classes ordinaires et l'intégration en classes intégrées.

○ Les établissements publics spécialisés : Les principaux établissements dans ce secteur sont ceux de l'Entraide Nationale. Cette institution dispose de cinq centres, spécialisés dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, qui accueillent aujourd'hui environ 600 enfants.

○ Les établissements spécialisés privés lucratifs et non lucratifs : Dans les deux cas, il s'agit la plupart du temps de centres d'enseignement spécialisé ouverts par des associations. Certaines, au regard de l'importance de leurs moyens financiers, ont la possibilité de dispenser gratuitement ou à prix coûtant cet enseignement. D'autres ont mis en place des scolarités payantes qui peuvent atteindre jusqu'à 2.500 Dirhams par mois. L'institution la plus importante dans ce domaine est l'Organisation Alaouite de Protection des Aveugles au Maroc (OAPAM).

V. Accès à l'emploi

Impact du handicap sur l'exercice d'une activité professionnelle

Parmi les personnes en situation de handicap en âge d'être actives (15 ans et plus), 74,9% d'entre elles déclarent qu'il leur est impossible d'exercer un emploi ou une activité professionnelle, rémunérée ou non. Sur un effectif total de 1.314.344 personnes en situation de handicap en âge d'être actives, cela représente 984.444 personnes.

Tableau 40
Impact du handicap sur l'exercice d'une activité professionnelle, par sexes et milieux de résidence (personnes de 15 ans et plus)

	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Tous handicaps confondus	
					%	Effectifs (1)
Pas de limitation d'activité	7%	4%	8%	3%	5,4%	70.974
Limitation d'activité	24%	15%	19%	22%	19,7%	258.926
Activité impossible	69%	81%	73%	75%	74,9%	984.444
Total	100%	100%	100%	100%	100%	1.314.344

(1) Rapportés à la population totale du pays

Emploi des personnes en situation de handicap en âge d'être actives

Parmi les personnes en situation de handicap de 15 ans et plus, un peu plus d'une sur 10 travaillent (tableau 41). Les taux d'activité professionnelle chez les personnes en situation de handicap, de 15 ans et plus, sont extrêmement faibles. Dans ces tranches d'âges, à peine plus d'une personne en situation de handicap sur dix travaille (11,7%). Cela représente 153.778 personnes qui exercent une activité professionnelle et 1.160.566 qui ne travaillent pas.

Tableau 41
Personnes handicapées de 15 ans et plus exerçant une activité professionnelle, par sexes et milieu de résidence

	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Tous handicaps confondus	
					%	Effectifs
Oui	18%	4%	12%	10%	11,7%	153.778
Non	82%	96%	88%	90%	88,3%	1.160.566
Total	100%	100%	100%	100%	100%	1.314.344

Graphique n° 13

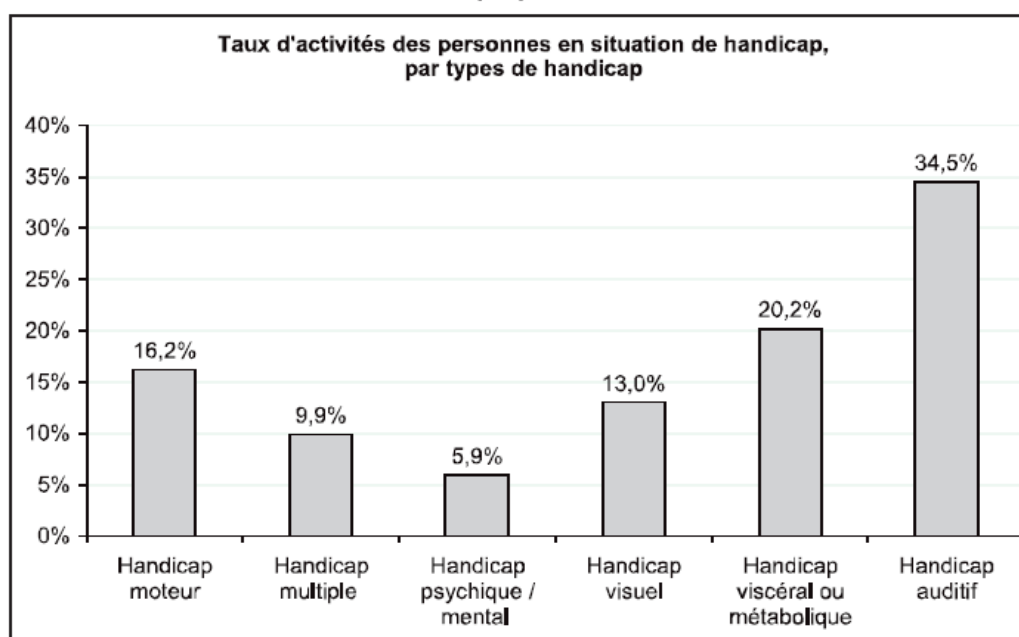


Tableau 44**Raisons invoquées pour justifier le fait de ne pas travailler, par sexes**

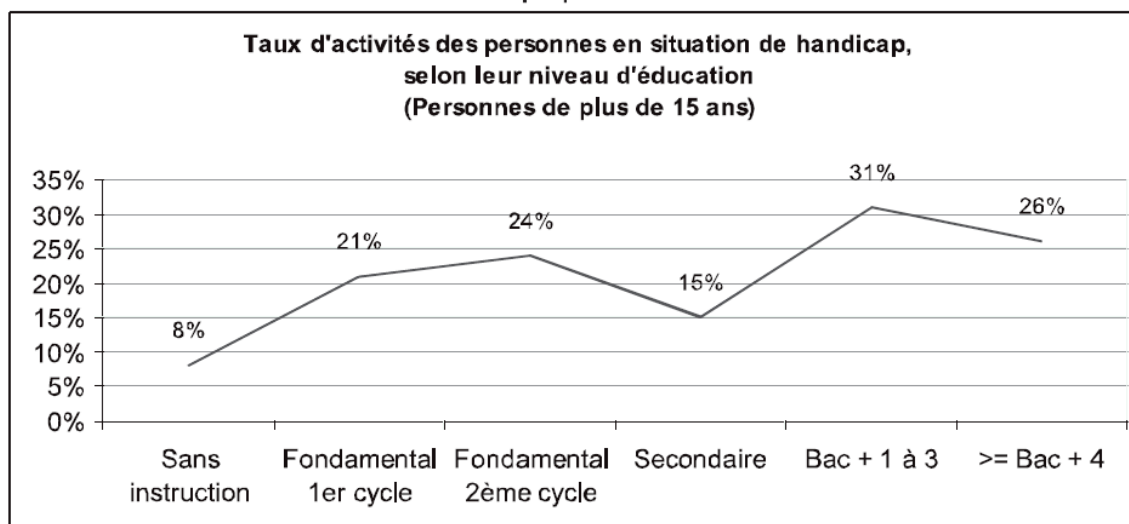
	Masculin	Féminin	Total
Incapacité due à la situation de handicap	84%	66%	76%
Ne souhaite pas travailler	4%	14%	9%
N'est pas autorisée par sa famille	0%	8%	4%
Souhaite travailler et recherche un emploi	4%	4%	4%
Souhaite travailler mais pense que c'est impossible	2%	3%	2%
Souhaite travailler mais souffre des discriminations	3%	1%	2%
Pense qu'elle ne trouvera pas de travail parce qu'elle n'est pas qualifiée	2%	3%	2%
Souhaite travailler et recherche une activité à son compte	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

L'éducation, un atout qui n'est pas suffisant

La proportion de personnes sans instruction est de :

- 72% au sein de l'ensemble de la population des personnes en situation de handicap.
- 75,1% pour les personnes de plus de 15 ans qui n'ont jamais travaillé.
- 48,3% pour les personnes qui travaillent.

Les niveaux d'instruction restent cependant peu élevés, puisque seulement 5,5% des personnes en situation de handicap travaillant ont un niveau de formation supérieur au Baccalauréat. Mais le lien entre niveaux d'instruction et accès à l'emploi est encore plus flagrant à l'analyse des taux d'activité au sein de chaque niveau d'instruction (*graphique n°15*). Globalement, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le taux d'activité augmente.

Graphique n° 15

Le système d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap

Textes législatifs : quatre textes de lois abordent le sujet de l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Ils consacrent le droit au travail des personnes handicapées, sous condition. Elles doivent avoir les aptitudes nécessaires et leur embauche ne doit pas être une entrave au fonctionnement normal des services employeurs. Ce droit au travail est garanti notamment par un quota de 7% d'embauche dans les secteurs public, semi-public et privé et des emplois prioritairement réservés aux personnes en situation de handicap. Le décret d'application définissant ce quota pour le secteur public a effectivement été émis, mais il est très loin d'être appliqué. La liste des métiers à affecter en priorité aux personnes en situation de handicap apparaît également très restrictive. Pour le secteur privé, il n'existe pas encore de texte définissant précisément le quota et les types d'emplois à réserver pour les personnes handicapées.

Affiliation des personnes en situation de handicap aux associations : on constate que moins de deux personnes en situation de handicap sur 10 (13,8%) sont affiliées à ces associations.

	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	National
N'en voit pas l'utilité / N'est pas intéressé	39,5%	34,8%	43,7%	28,6%	37,6%
Ne connaît pas d'association à laquelle s'affilier	33,3%	36,4%	42,1%	23,8%	34,6%
Pas d'association dans la région	20,3%	22%	4,9%	44,4%	21,1%
Pas de moyens pour devenir membre	6,8%	5,3%	8,2%	3,2%	6,1%
Autre raison	0%	1,5%	1,1%	0%	0,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

VI. Principales attentes par rapport à l'Etat

Assistance financière régulière	83,5%
Octroi d'avantages pour créer des activités génératrices de revenus (agrément taxi, kiosque, etc.)	37,6%
Amélioration de l'accueil et des attitudes des personnels du service public	22,3%
Création d'une carte spécifique pour les personnes handicapées	19%
Appui à la personne en situation de handicap à la mort de son aidant principal	14,3%
Développement des opportunités d'emploi	12,3%
Définition des critères d'éligibilité pour l'octroi d'assistance	7,1%
Octroi d'un statut professionnel spécial aux aidants principaux	6,4%
Assurer le droit au travail des personnes handicapées	5,8%
Assurer le droit à l'éducation des personnes en situation de handicap	5,6%
Meilleures informations et conseils sur les aides et services disponibles	4,8%
Droits spécifiques aux personnes en situation de handicap	4,2%
Faciliter l'obtention de documents officiels	3,6%